

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU LIVRE

TOME 2 - 4 JUIN 2019

Introduction de Pascal Ory, président du Conseil Permanent des Écrivains

Mesdames, messieurs,

Cher.e.s camarades auteurs et autrices,

Nous y sommes donc. Le tome 2 des États-généraux du Livre est bel et bien « paru ». D'autres, apparemment plus théâtraux que nous, posent encore, chaque samedi, vous le savez, des « actes ». Reste que pour le contemporain de Mai 68 que je suis – pour le vieillard, donc –, notre initiative évoque fatalement la fameuse formule de Mai : « Assez d'actes, des paroles ! ».

Mais c'est que les paroles de ce mardi 4 juin 2019 seront, comme on dit, « performatives » : les exposés, les débats – peut-être les disputes...– de ce jour seront, en fait, autant d'actes, jalonnant une démarche initiée – comme on dit aussi – au siècle des Lumières avec la création – et c'était en France, déjà – des premières sociétés d'auteurs, démarche périodiquement réactivée au contact des aléas, des accidents et des aventures de ce qui est, sans doute plus que jamais, professionnalisme ou pas, un « métier ».

En attendant la parution des premières critiques, je me contenterai donc de présenter l'ouvrage.

Ce tome 2 est le fruit d'une écriture collective. Y ont participé, chacune à sa manière, toutes les sociétés – au nombre de dix-neuf, plus une – dont le Conseil Permanent des Écrivains est la confédération. On pardonnera à un historien de rappeler, une fois de plus – une dernière fois – que l'auteur collectif en question fête cette année ses quarante ans – on va dire que le CPE est « dans la force de l'âge » – et qu'en 1979, donc, ladite force avait permis aux auteurs et aux autrices français de remporter, deux ans plus tard, n'hésitons pas à le dire, une des plus grandes victoires de leur histoire : le prix unique du livre. Un de mes prédécesseurs à la présidence du CPE, Bernard Pingaud, fondateur de l'Union des écrivains, et qui reste un ami très cher, sera aussi, en 1981, le principal rédacteur de la Loi Lang.

Conçu dans le cadre de notre confédération, ce tome 2 n'aurait pas vu le jour sans l'appui spécifique de quatre organisations de gestion collective des droits d'auteur – l'ADAGP, le CFC, la SAIF, la SCAM – mais aussi du Centre National du Livre, institution très représentative du modèle français de politique culturelle, à laquelle il faut rendre ici un hommage appuyé. Quant à la forme particulière – et, à vrai dire, assez originale – que ce tome a prise, on la doit, en amont, à l'action du groupe de travail placé sous la responsabilité de Laure Defiolles, comme, en aval, à l'hospitalité de la Maison de la Poésie.

Sur le fond, ce tome 2 n'est pas le simple prolongement du tome 1. Il est, vous l'aurez déjà remarqué, deux fois plus long que le premier – et puisqu'on parle de tomes, deux fois plus épais.

À cette épaisseur une première raison : - nos premiers combats, qui sont aussi nos premières victoires. La première victoire, incomplète mais réelle, a pour nom ce qui était il y a un an notre première source de préoccupation : la CSG ou, plutôt, les conditions de sa compensation. Deux décrets ont respectivement institué – en mai 2018 – puis pérennisé – en mai 2019 – ces « mesures de soutien au pouvoir d'achat des artistes-auteurs ». La seconde victoire est indirecte. Elle tient dans la présence du CPE et des sociétés d'auteurs dans toute une série de consultations qui contrastent avec l'incertitude qui régnait encore, il y a un an, en ce même lieu, sur les procédures au sein desquelles allait se jouer l'avenir du statut fiscal et du statut social des auteurs du livre – et, au reste, plus largement, de tous les « artistes-auteurs ».

Le programme que vous avez entre les mains montre clairement le chemin parcouru, celui qui reste à faire, et enfin les nouvelles pistes qui s'offrent à chacun d'entre nous ici.

Oui, « chacun d'entre nous » car il est clair que, par-delà les notions – encore à préciser, l'une par rapport à l'autre – d'auteur professionnel – et donc, si je comprends bien, d'auteur non-professionnel, c'est aujourd'hui, le commun qui l'emporte sur le dissemblable, le confédéral sur le chacun-pour-soi. Quels sont en effet les intervenants de ce matin et de cet après-midi ? J'ai compté trente-deux noms, que j'aurais tendance à répartir entre quatre catégories.

Celle des auteurs, bien sûr, et ce sera la catégorie la plus nombreuse : treize intervenants. Parmi eux je souligne la présence des dessinateurs et des graphistes, des traducteurs et des auteurs de jeu qui, aux côtés des auteurs de l'écrit, participent pleinement de la belle aventure du livre. Il ne vous aura pas échappé que ces États-généraux ne sont pas ceux de l'écrit mais du livre, tout comme le CNL n'est plus un Centre voué seulement aux « lettres ». Et vous connaissez la phrase finale du film de François Truffaut, *L'homme qui aimait les femmes* : « un objet rectangulaire, 350 pages brochées : on appelle ça un livre »...

Je rattacherai à ce premier ensemble celui de l'administration des sociétés d'auteurs, représentée par deux membres, et aussi celui des agents artistiques et littéraires, mobilisés ici aux côtés des auteurs – un participant.

La deuxième catégorie, celle des autres partenaires de la « chaîne du livre », mobilisera cet après-midi six membres, éditeurs ou libraires. On les remercie à l'avance de s'exposer ainsi à la confrontation – qui n'est pas nécessairement synonyme de conflit.

Troisième catégorie : celle de l'administration publique de la culture. Elle sera représentée ici par quatre membres. On en rapprochera les trois représentants des organismes participant de la politique française de sécurité sociale.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier le rôle imparti à trois observateurs – et donc aussi, si peu que ce soit, acteurs – du domaine : un avocat, une économiste, une journaliste.

Pour moi ce nombre total et cette répartition témoignent, en amont, du sérieux de la préparation de ces États-généraux et garantissent, en aval, celui des arguments qui seront présentés.

Toute cette intelligence collective sera mobilisée pendant ces quelques sept heures d'exposé et de débat, autour de deux grandes séquences.

Ce matin, nous nous poserons la question de savoir où nous en sommes sur le terrain fiscal et social un an après le tome 1, un peu plus d'un an après les premières mesures – et non-mesures, tout autant – prises par les pouvoirs publics, dans une évidente ignorance, indifférence ou condescendance – c'est selon – devant la situation, ici légale, là concrète, des auteurs et autrices du livre. Nous nous la poserons, cette question, mais, en même temps, nous la poserons à celles et ceux qui ont accepté – et on les en remercie – de participer à la grande table-ronde de la matinée. Le mot redoutable de « retraite » y sera prononcé, à plusieurs reprises. On espère ne pas avoir à vérifier, à cette occasion, la résurgence du trio infernal cité plus haut : ignorance, indifférence, condescendance.

Reste que, cet après-midi, nous aborderons ensuite tous ensemble une dimension que nous avons volontairement laissée de côté il y a un an. Pour parler avec les mots de la tribu (s'il y a, vous le savez, des « langues de bois » : il y a sans doute, aussi, des langues de contre-plaqué) : le « partage de la valeur ». Comme vous l'aurez déjà compris en consultant le programme, il ne s'agira aucunement d'une pure et simple confrontation auteurs-éditeurs. Dans cette affaire bien d'autres acteurs du livre entrent en ligne de compte (« ligne de compte » est sans doute l'expression qui convient). Et comme vous l'aurez compris – même sans consulter le programme –, ce n'est pas aujourd'hui qu'un accord sera conclu, sous nos yeux émus, autour – pour ne citer que cet exemple, pris, bien sûr, tout à fait au hasard, de la rémunération minimum des auteurs. Mais je m'arrête là,

crainte, comme diraient mes enfants, de « spoiler » l'intrigue. Au reste, vous comme moi ignorez le fin mot de l'intrigue.

Ainsi donc, mesdames messieurs, cher.e.s auteurs et autrices, bonne lecture. Je ne sais pas si cet ouvrage sera « palpitant ». Mais il promet d'être intéressant, voire, ici et là, surprenant. Je sais bien que certains d'entre vous, aujourd'hui, en interrompent parfois la lecture, voire en sauteront quelques chapitres. Mais ce qui est sûr, c'est que dans le genre « le livre dont vous serez le héros », on ne fera jamais mieux.

Je vous remercie.